

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE  
DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA2000  
A L'ATTENTION DES MAÎTRES D'OUVRAGE**



*Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?*

*Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.*

**Attention :** *en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

*Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.*

*Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

*Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.*

**Intitulé du projet : Demande de renouvellement d'exploitation de carrière d'Inos (48)  
SEVIGNE Industries**

**Coordonnées du porteur de projet :**

Maître d'ouvrage : **Sévigé Industrie**

Nom et prénom de la personne référente : **Marc Sévigé**

Commune et département : **Aguessac / Aveyron**

Adresse : **SEVIGNE INDUSTRIES - La Borie Sèche - B.P 6 - 12520 AGUESSA CEDEX**

Téléphone : **05 65 629 629**

Fax :

Email : [Didier.SERIEYSSOL@sevigne-tp.com](mailto:Didier.SERIEYSSOL@sevigne-tp.com)

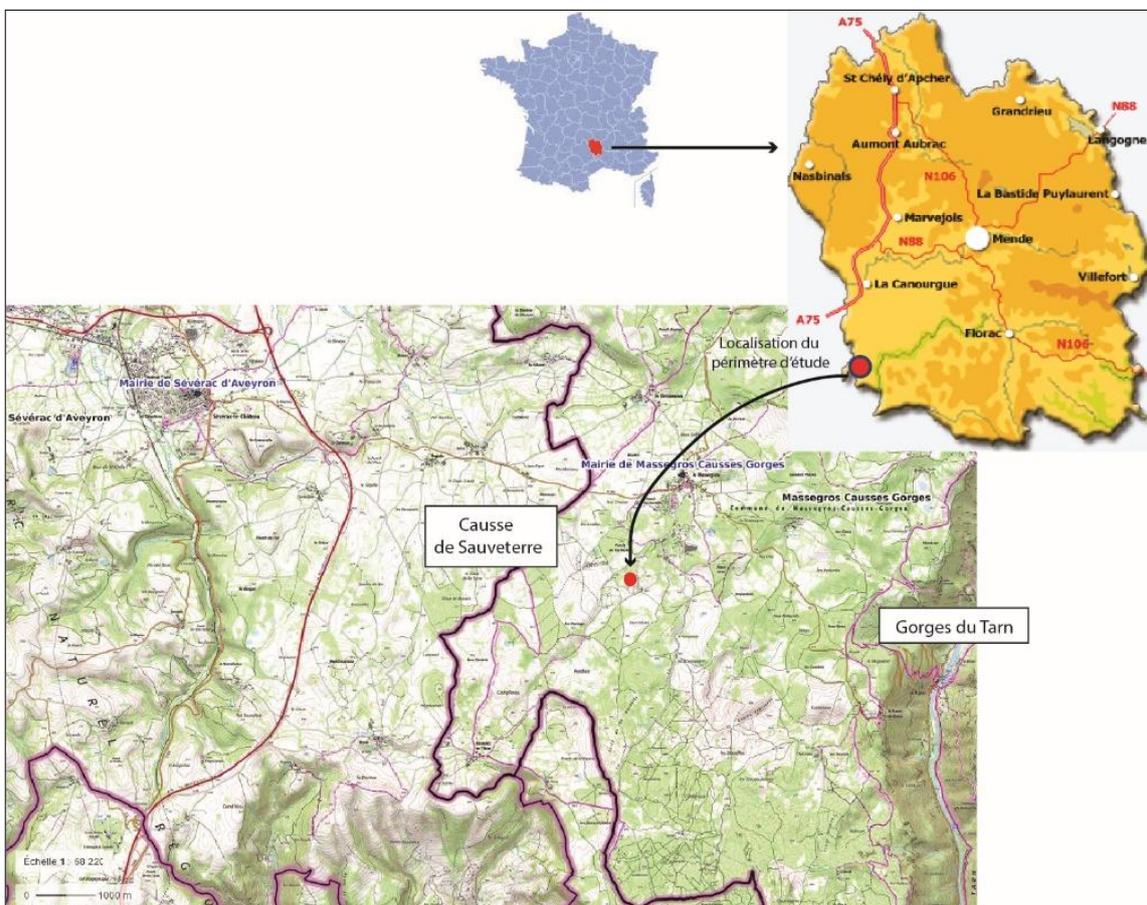
## 1 Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.

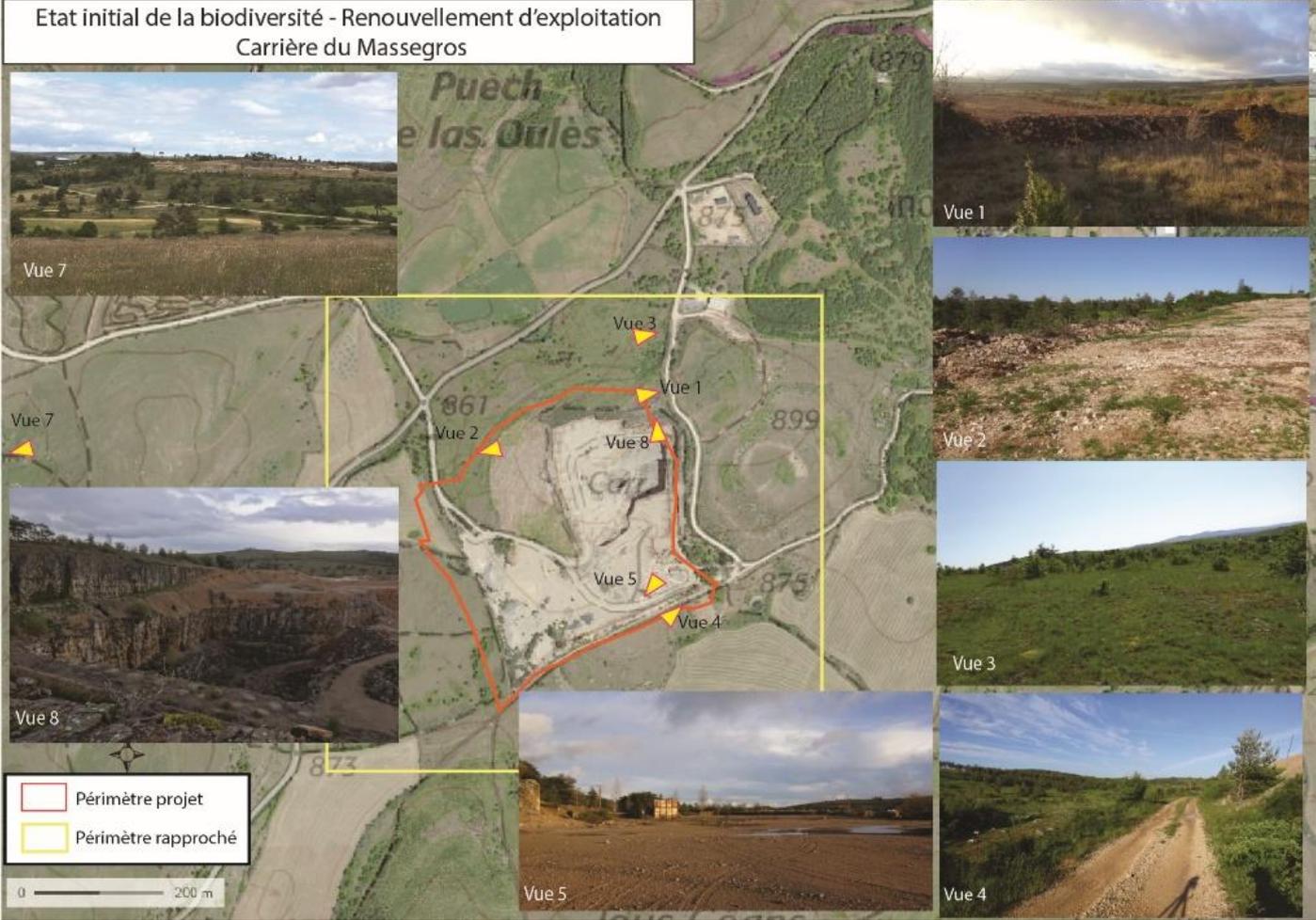
### Nature du projet

Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : constructions, manifestation sportive, défrichements, etc.) : L'entreprise "SEVIGNE Industries", exploite une carrière de calcaire sur la commune du **Massegros-Causse-Gorges**. Afin d'assurer l'approvisionnement en matériaux pour les années à venir, la société prévoit un renouvellement d'exploitation du site actuellement en cours d'exploitation. Surface : 13,25 ha.

**Localisation** (Département, commune, lieu-dit) : La carrière est située sur la commune du **Massegros-Causse-Gorges**, dans le département de la Lozère. Le site est distant de près de 1,7 km au sud-ouest du centre bourg. Elle est localisée au pied du **Puech de las Oulès**, et **tout près du hameau d'Inos**. Le **périmètre projet** s'inscrit donc dans un **paysage caussenard typique du plateau du Causse de Sauveterre**.



# Présentation photographique du site



### **Étendue du projet**

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

#### **1. la zone d'implantation du projet**

Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur : l'emprise du projet s'étend sur 13,25 ha.

#### **2. les travaux connexes**

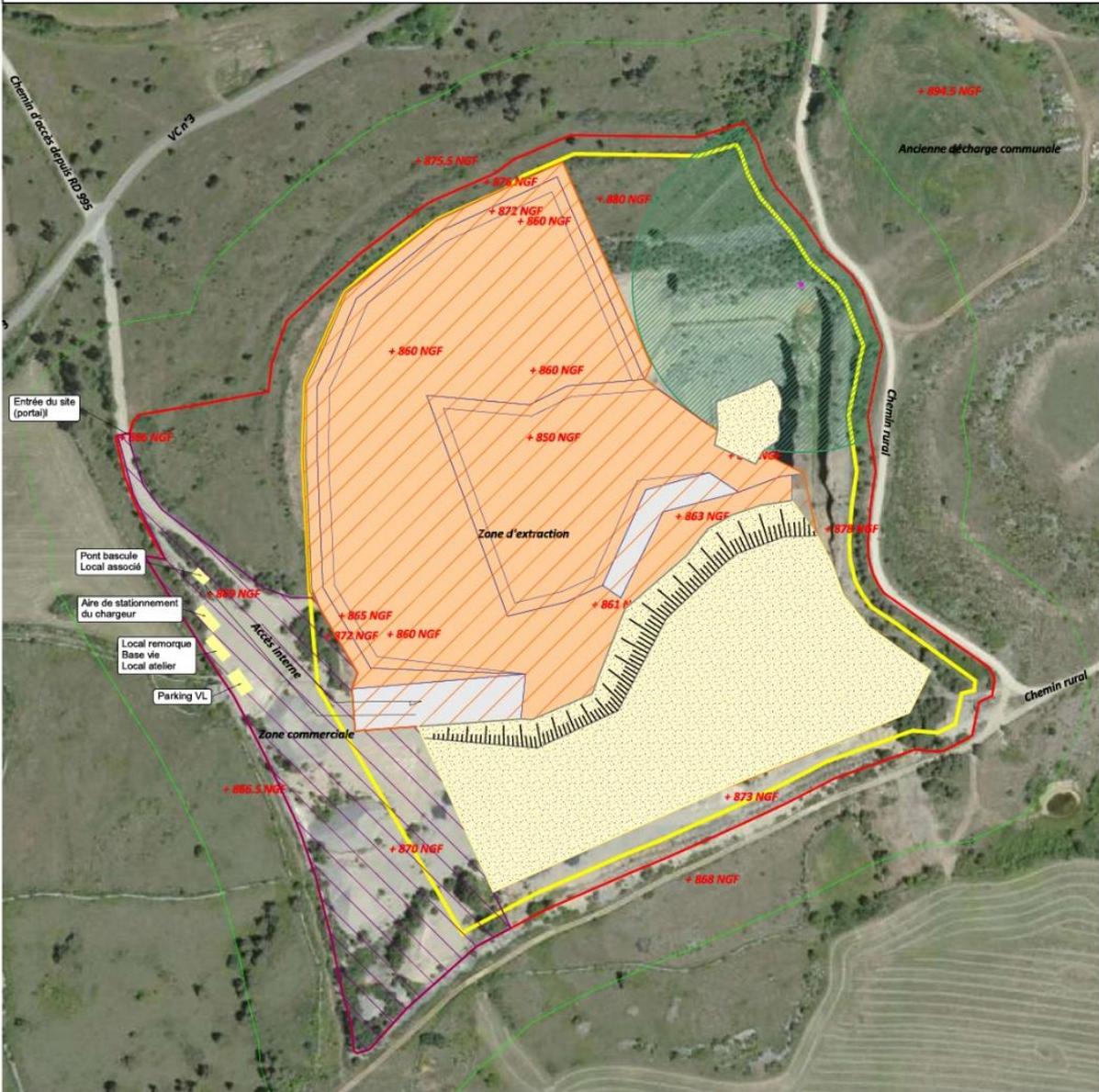
Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

Tous les autres aménagements connexes type pistes, réseaux, parking... se feront à l'intérieur de l'emprise projet demandée en autorisation.

#### **3. la zone d'influence plus large**

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

- rejets en milieu aquatique
  - pollutions
  - poussières
  - bruits
  - éclairages nocturnes
  - déchets
  - piétinements
  - autres :
- Commentaires :



Rq : une dérogation de présentation au 1/200 est demandée

Légende	
	Périmètre d'autorisation
	Périmètre d'exploitation (10 ha)
	Bande de 50 m
	Rayon de retrait / aire du Grand-Duc (90 m)
	Zone d'extraction
	Zone d'accès et commerciale
	Remblais toute hauteur

## Carte de la zone d'influence

Le site est situé sur la commune du Massegros-Causse-et-Gorges, en bordure de la petite zone d'activité située près du hameau d'Inos. Compte tenu du projet, la zone d'influence pour le bruit (hors tirs de mine occasionnels) et la poussière se limite aux environs immédiats du site dans un rayon de 1,5 km. Le hameau d'Inos se trouve à une distance de 580m. Cependant, le hameau est séparé de la carrière par un petit relief et des surfaces boisées, ce qui atténue les impacts sonores. Concernant les rejets dans les milieux aquatiques, les risques d'incidences (en cas de problèmes) peuvent s'étendre aux Karst

**Plusieurs grands rapaces nicheurs sur le site Natura 2000 des Gorges du Tarn, ont leur domaine vital qui recoupe ce secteur du territoire communal du Massegros-Causse-et-Gorges et donc la zone projet : Vautour moine, Vautour Fauve, Milan royal, Vautour Percnoptère...**

## Durée prévisible et période envisagée du projet

- Date de début : **2022/2023**

- Date de fin : **2052/2053**

- Préciser si les activités sont :

diurnes

nocturnes

ponctuelles

régulières (préciser la fréquence)

Commentaires : L'exploitation de la carrière s'effectue tout au long de l'année sauf les weekends et jours fériés. La demande de renouvellement d'autorisation devra permettre une exploitation sur 30 ans.

## Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet :

Cf. le chiffrage des mesures au sein de la pièce "Etude d'impact"

## Nom et numéro du ou des sites directive Habitats et Oiseaux concernés

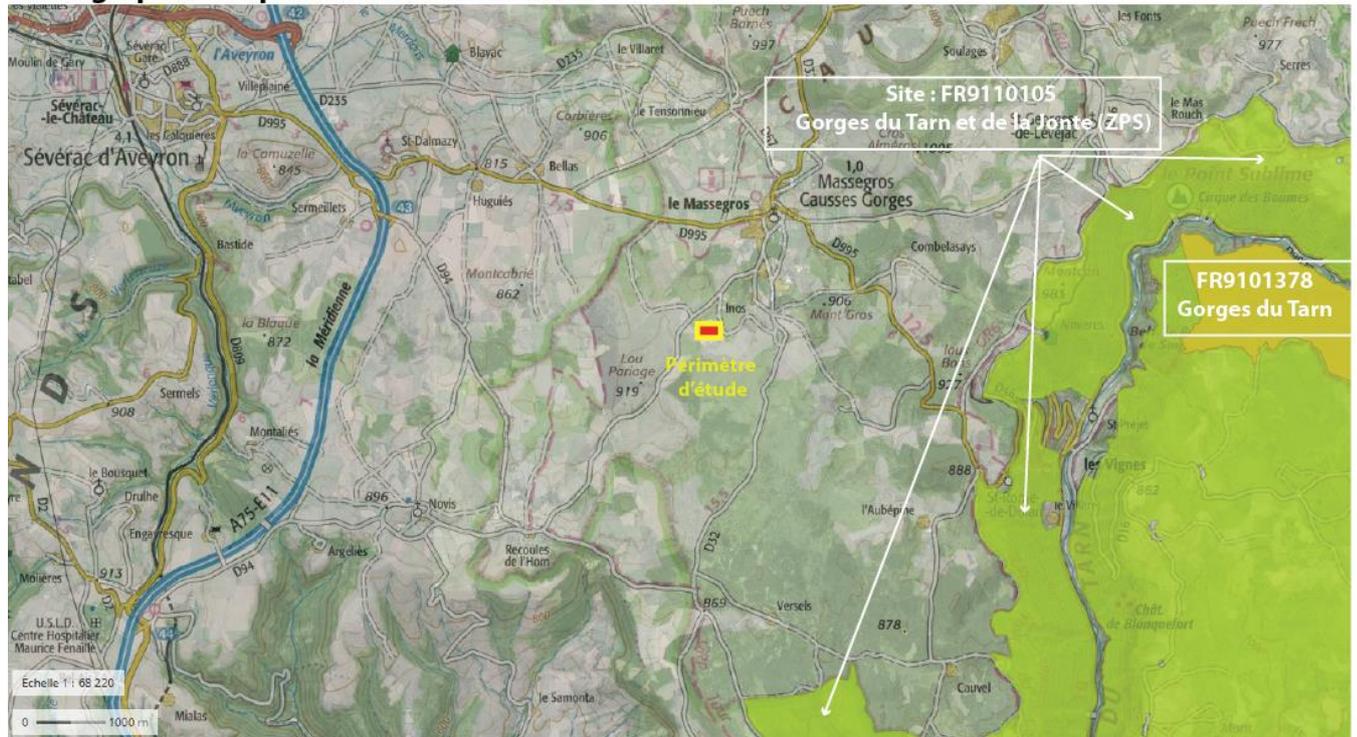
3 Sites Natura 2000 sont présents dans les environs.

- Site : FR7312006 - Gorges du Tarn et de la Jonte (ZPS)
- Site :FR FR9101378 - Gorges du Tarn (ZSC)
- Site : FR7300854 - Buttes témoins des avant-causses (ZSC)

## Cartographie des périmètres Natura 2000

Source : <http://carto.picto-occitanie.fr>

### Cartographie des périmètres Natura 2000



## 2 État des lieux écologique

*L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel.*

*Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.*

### **MILIEUX NATURELS ET ESPECES :**

*Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces.*

*Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).*

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS :

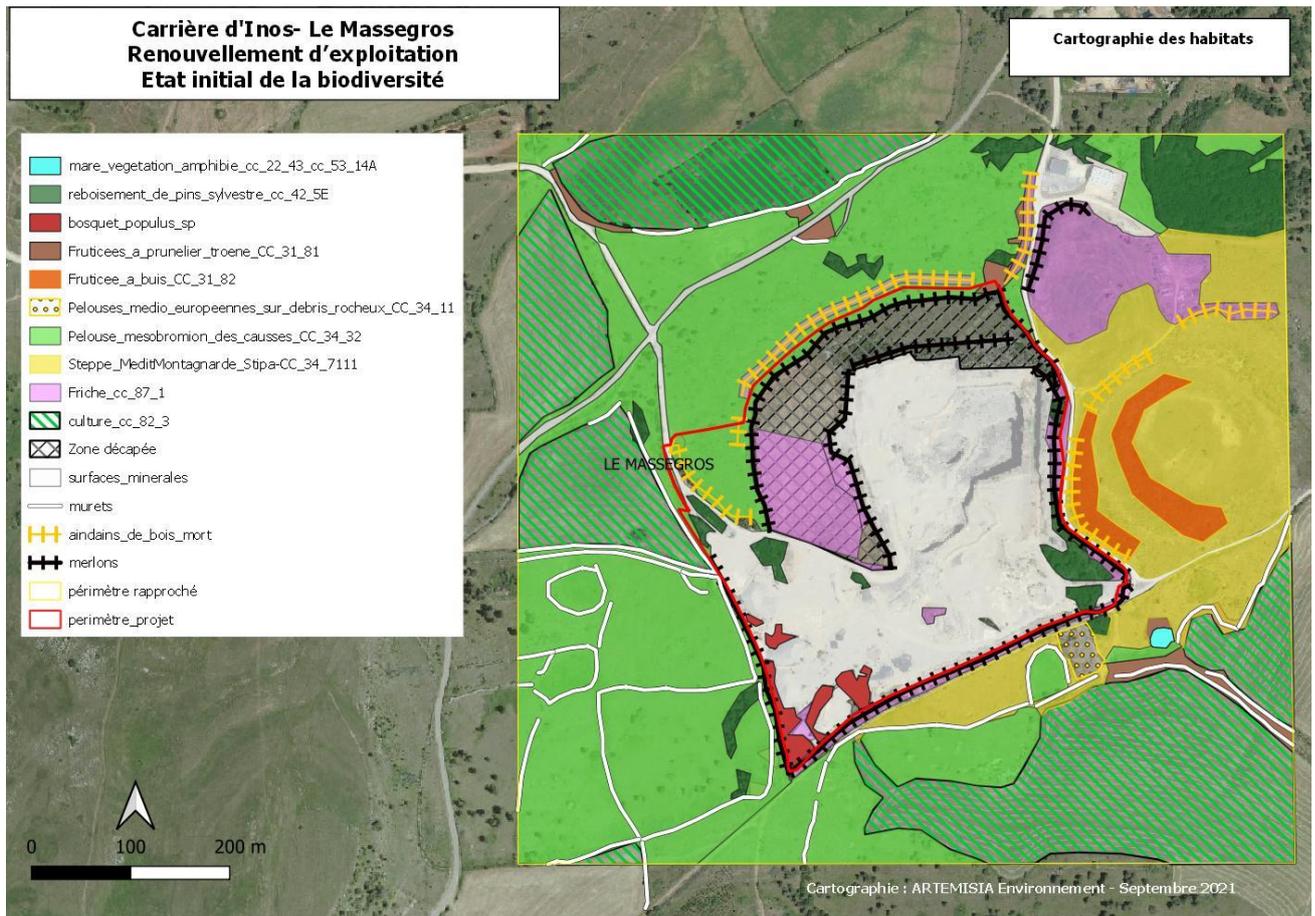
Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieus ouverts ou semi-ouverts</b>	<b>pelouse</b>	X	<b>1,04 ha</b>
	pelouse semi-boisée		
	Lande		
	garrigue / maquis		
	<b>autre : Fiches rudérales</b>	X	<b>1,32 ha</b>
<b>Milieus forestiers</b>	<b>Forêt de résineux</b>	X	<b>0,54 ha</b>
	Forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	<b>autre : Bosquets / fourrés de peupliers</b>	X	<b>0,35 ha</b>
<b>Milieus rocheux</b>	falaise		
	<b>affleurement rocheux</b>	X	<b>Fronts de taille de carrière</b>
	éboulis		
	<b>blocs</b>	X	<b>Amas de blocs et pierriers</b>
	<b>autre : dalle du carreau de la carrière</b>	X	<b>Essentiel de la surface</b>
Zones humides	cours d'eau		
	fossé		
	étang		
	mare		
	prairie humide		
	roselière		
	tourbière		
	gravière		
	autre :		
Milieux littoraux et marins	lagunes		
	plages et bancs de sables		
	herbiers		
	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
Autre type de milieu	<b>fruticées à prunelier</b>	X	<b>0,09 ha</b>

## Habitats naturels répertoriés au sein du périmètre projet et ses marges

Intitulé végétation ou habitat naturel	Code CORINE Biotope	Code Natura 2000	Eunis	Commentaires	Etat de conservation	Présence au sein de la zone projet	Enjeu
Mare avec végétation aquatique	22.43 53.14A		C1.33 C3.24A	Présence de plantes exotiques invasives	Modéré à bon		Modéré
Fruticées / haies basses à prunellier et troènes Lisières xéro-thermophiles	31.812 34.41	-	F3.112		Bon	x	Faible
Fruticées à Buis	31.82	5110 Zones de lapiaz uniquement	F3.12		Présence de la Pyrale du buis avérée		Faible à très fort
Pelouses sempervirentes sur dalle rocheuse	34.11	6110-1 Prioritaire		Très localisées au niveau de dalles affleurantes et de lapiaz et ponctuellement au sein de la pelouse steppique	Bon	x	Très Fort
Groupements thérophytiques médio-européens sur débris rocheux			E1.114		Présence très diffuse Faibles surfaces		
Pelouses du Mesobromion des causses	34.3263	6210-31 Prioritaire		Nombreuses orchidées Au niveau de la zone projet habitat localisées sur le flanc ouest	Assez bon	x	Fort à très fort
Steppes méditerranéo-montagnardes à <i>Stipa</i> des Causses	34.7111	-	E1.511	63 256 m2	Bon Faible dans l'espace entre les merlons		Faible à Modéré
Reboisements de Pin sylvestre	42.5E	-	G3-57		Modéré	x	Faible
Culture fourragère extensive	82.3	-	I1.3		Bon		Faible
Carrière	86.41	-	J3.2		-	x	Faible
<i>Zones décapées et merlons : plantes des friches</i>	86.41 87.1	-	E5.14 :		<i>Quelques plantes des pelouse de reconquête très diffuse</i>	x	Faible

## Cartographie des habitats naturels répertoriés



TABLEAUX DES ESPECES :

**Espèces patrimoniales présentes sur la zone projet et ses marges**

**Chiroptères :**

Espèce	Directive HFF	Liste Rouge National (UICN 2017)	Enjeu régional (DREAL 2019)	Degré d'activité	Intérêt de la zone de projet	Enjeu local	
<b>Minioptère de Schreibers</b> <i>Miniopterus schreibersii</i>	An. II et IV	Vulnérable	TRÈS FORT	Faible	Chasse possible	MODÉRÉ	
<b>Molosse de Cestoni</b> <i>Tadarida teniotis</i>	An. IV	Quasi-menacé	FORT	Élevé	Chasse Gîte possible	TRÈS FORT	
<b>Grande Noctule</b> <i>Nyctalus lasiopterus</i>	An. IV	Vulnérable	FORT	Élevé	Chasse	TRÈS FORT	
<b>Petit Murin</b> <i>Myotis blythii</i>	ET / OU	An. II et IV	Quasi-menacé	FORT	Faible à moyen	Chasse possible	MODÉRÉ
<b>Grand Murin</b> <i>Myotis</i>		An. II et IV	Préoccupati on mineure	MODÉRÉ		FAIBLE	
<b>Murin à oreilles échancrées</b> <i>Myotis emarginatus</i>	An. II et IV	Préoccupati on mineure	MODÉRÉ	Faible à moyen	Chasse possible	FAIBLE	
<b>Murin à moustaches</b> <i>Myotis mystacinus</i>	Annexe IV	Préoccupati on mineure	MODÉRÉ	Faible à moyen	Chasse possible	FAIBLE	
<b>Murin cryptique*</b> <i>Myotis crypticus</i>	An. IV	Préoccupati on mineure	MODÉRÉ	Moyen	Chasse	MODÉRÉ	
<b>Barbastelle d'Europe</b> <i>Barbastella barbastellus</i>	An. II et IV	Préoccupati on mineure	MODÉRÉ	Faible	Chasse possible	FAIBLE	
<b>Oreillard roux</b> <i>Plecotus auritus</i>	An. IV	Préoccupati on mineure	MODÉRÉ	Moyen	Chasse Gîte possible	MODÉRÉ	
<b>Oreillard gris</b> <i>Plecotus austriacus</i>	An. IV	Préoccupati on mineure	MODÉRÉ			MODÉRÉ	
<b>Grand Rhinolophe</b> <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	An. II et IV	Préoccupati on mineure	MODÉRÉ	Faible	Chasse possible	FAIBLE	
<b>Petit Rhinolophe</b> <i>Rhinolophus hipposideros</i>	An. II et IV	Préoccupati on mineure	MODÉRÉ	Faible	Chasse possible	FAIBLE	
<b>Noctule de Leisler</b> <i>Nyctalus leisleri</i>	An. IV	Quasi-menacé	MODÉRÉ	Moyenne	Chasse	MODÉRÉ	
<b>Sérotine commune</b> <i>Eptesicus serotinus</i>	An. IV	Quasi-menacé	MODÉRÉ	Très élevé	Chasse Gîte possible ou	FORT	
<b>Vespère de Savi</b> <i>Hypsugo savii</i>	An. IV	Préoccupati on mineure	MODÉRÉ	Très élevé	Chasse Gîte possible ou	FORT	
<b>Pipistrelle de Nathusius</b> <i>Pipistrellus nathusii</i>	An. IV	Quasi-menacé	MODÉRÉ	Faible à moyen	Chasse possible	FAIBLE	
<b>Pipistrelle pygmée</b> <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	An. IV	Préoccupati on mineure	MODÉRÉ	Faible	Chasse possible	FAIBLE	
<b>Pipistrelle commune</b> <i>Pipistrellus</i>	An. IV	Quasi-menacé	MODÉRÉ	Elevé	Chasse Gîte possible ou	FORT	
<b>Pipistrelle de Kuhl</b> <i>Pipistrellus kuhli</i>	An. IV	Préoccupati on mineure	FAIBLE	Moyen	Chasse Gîte proche	FAIBLE	

Autres espèces :

Espèces ou groupe d'espèces	Remarques	Statut	Enjeu
<b>Oiseaux</b>			
<b>Communauté aviaire des Boisements</b>	<b>Engoulevent d'Europe</b> <b>Alouette lulu</b> Passage / chasse de grands rapaces <b>Circaète Jean-le-Blanc</b> <b>Milan royal</b> <b>Milan noir</b>	Protection nationale Directive oiseaux	Faible à modéré
<b>Communauté aviaire des paysages agricoles ouverts et semi-ouverts</b>	<b>Linotte mélodieuse</b> <b>Bruant jaune</b> <b>Busard cendré</b> <b>Chardonneret élégant</b> <b>Bruant proyer</b> <b>Pie-grièche méridionale</b> <b>Pie-grièche écorcheur</b> <b>Huppe fasciée</b>	Quelques espèces de passereaux et de rapaces Protection nationale Listes rouges	Modéré à fort
<b>Communauté aviaire des parois</b>	Pas de parois naturelles au sein du périmètre projet, mais présence de front de taille ancien fréquenté par le <b>Grand-duc d'Europe</b> Passage / chasse de grands rapaces et Corvidés : <b>Vautour Fauve</b> <b>Crave à bec rouge</b> <b>Grands corbeaux</b>	Protection nationale Directive oiseaux	Modéré à fort
<b>Reptiles</b>			
	<b>Lézard vert occidental</b> <b>Lézard des murailles</b> <b>Vipère aspic</b> <b>Couleuvre verte et jaune</b>	Protection nationale Listes rouges	Modéré
<b>Amphibiens</b>			
<b>Espèce pionnière / ubiquistes</b>	<b>Alyte accoucheur</b> <b>Crapaud épineux (commun)</b> <b>Crapaud calamite</b> <b>Traiton palmé</b> <b>Pélodyte ponctué</b> Enjeu localisé au sud de la zone projet Mare proche	Protection nationale Quasi menacé Liste Rouge Midi-Pyr. Déterminant ZNIEFF	Faible à modéré
<b>Insectes</b>			
<b>Lépidoptères</b>	<b>Zygène cendrée</b> <b>Hermite</b>	Annexes 2 et 4 : Directive habitat Protection nationale Listes rouges Déterminant ZNIEFF	Modéré
<b>Odonates</b>	<b>Leste sauvage</b> <b>Sympétrum jaune d'or</b>	Listes rouges	Modéré
<b>Orthoptères</b>	<b>Oedipoda germanica germanica</b> <b>Oedipoda caerulescens caerulescens</b> <b>Calliptamus italicus italicus</b>	Absence d'espèce protégée Déterminant ZNIEFF	Faible

3 Sites Natura 2000 sont présents dans les environs.

- Site : FR7312006 - Gorges du Tarn et de la Jonte (ZPS)
- Site :FR FR9101378 - Gorges du Tarn (ZSC)
- Site : FR7300854 - Buttes témoins des avant-causses (ZSC)

## Site : FR FR9101378 - Gorges du Tarn (ZSC)

### Présentation du site natura 2000

Le classement du site date de 2014. Il s'étend sur 447 ha et recoupe 3 communes : Gorges-du-Tarn-Causse, Malène, Masegros-Causse-Gorges. Il englobe le versant escarpé exposé au nord de la vallée du Tarn et les crêtes du Causse Méjan.

### Habitats et espèces de la directive habitats

CODE N 2000	Libellé Natura 2000	Présence potentielle sur le site projet	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat
5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses ( <i>Berberidion</i> p.p.)	Non présent sur la zone projet	On peut considérer qu'il n'y a pas d'incidences du projet sur les habitat et espèces d'intérêt communautaire mentionnés sur ce site Natura 2000.
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	Non présent sur la zone projet	On peut considérer qu'il n'y a pas d'incidences du projet sur les habitat et espèces d'intérêt communautaire mentionnés sur ce site Natura 2000.
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	Non présent sur la zone projet	On peut considérer qu'il n'y a pas d'incidences du projet sur les habitat et espèces d'intérêt communautaire mentionnés sur ce site Natura 2000.

CODE N 2000	Espèces	Directive Habitat	Présence sur le site projet suite aux inventaires 2019
1310	<b>Minioptère de Schreibers</b> <i>Miniopterus schreibersii</i>	Annexe 2 et 4	Chasse possible
1307	<b>Petit Murin</b> <i>Myotis blythii</i>	Annexe 2 et 4	Chasse possible
1324	<b>Grand Murin</b> <i>Myotis myotis</i>	Annexe 2 et 4	Chasse possible
1304	<b>Grand Rhinolophe</b> <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Annexe 2 et 4	Chasse possible
1323	<b>Murin de Bechstein</b> <i>Myotis bechsteinii</i>	Annexe 2 et 4	Non contacté
1303	<b>Petit Rhinolophe</b> <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Annexe 2 et 4	Chasse possible
1321	<b>Murin à oreilles échanquées</b> <i>Myotis emarginatus</i>	Annexe 2 et 4	Chasse possible
1308	<b>Barbastelle d'Europe</b> <i>Barbastella barbastellus</i>	Annexe 2 et 4	Chasse possible
1902	<i>Cypripedium calceolus</i>	Annexe 2	Non présente
1036	<i>Macromia splendens</i>	Annexe 2	Non présente

## Lien fonctionnel avec ce périmètre

Le Périmètre projet est distant de 7 Km de ce périmètre Natura 2000 "Gorges du Tarn" (ZSC). Certains des chiroptères qui fréquentent ce site Natura 2000 ont été contactés lors des inventaires de 2019 au sein de la zone projet lors de l'activité de chasse. Mais globalement, compte tenu de la distance et des habitats respectifs, ces deux espaces ne sont pas en lien fonctionnel direct. Aucune donnée ne permet de soupçonner la présence de gîte pour ces espèces au niveau des fronts de taille de la carrière d'Inos. On peut considérer qu'il n'y a pas d'incidences directe du projet sur les habitat et espèces d'intérêt communautaire mentionnés sur ce site Natura 2000.

## ZPS FR7312006 - Gorges du Tarn et de la Jonte

### Présentation du site Natura 2000

Dans ses confins occidentaux, ce vaste site Natura 2000 n'est distant que de 4 km du périmètre projet. Ce périmètre recoupe une partie du Causse Méjean, la bordure orientale du Causse de Sauveterre, une grande partie des Gorges du Tarn notamment les falaises du Causse Noir qui plongent dans la vallée du Tarn, ainsi que la rive droite des Gorges de la Jonte. Ce site est caractérisé par un ensemble de corniches et de falaises calcaires surplombant les vallées, de vastes étendues de pelouses sub-steppiques, des prairies artificielles et cultures ainsi que des espaces forestiers qui s'accrochent aux falaises et se développent sur les plateaux.

### Habitats et espèces de la directive habitats

Les espèces phares sont surtout des oiseaux de parois ou des milieux bocagers. Présence sur ce site de rapaces exceptionnels, dont près de 75% de la population de **Vautour moine** des Grands Causses et entre autre, l'**alouette lulu**, le **bruant Ortolan**, le **Crave à bec rouge**.

FR7312006 Gorges du Tarn et de la Jonte	Nom de l'espèce	Code de l'habitat / espèce	Localisation des espèces par rapport au projet
Rapaces et oiseaux de parois	Vautour percnoptère ( <i>Neophron percnopterus</i> )	A077	Rapace de paroi, zone d'étude incluse dans l'aire trophique (mais pas d'aire ou de zone de nourrissage). En limite de répartition, effectif très faible, état de conservation : « Mauvais ».
	Vautour fauve ( <i>Gyps fulvus</i> )	A078	Rapace de paroi, zone d'étude incluse dans l'aire trophique (pas d'aire ou de zone de nourrissage). Effectif important, état de conservation favorable – <b>Périmètre projet au sein du territoire de prospection trophique.</b>
	Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> )	A215	Plusieurs couples sur ce site Natura 2000. 1 Couple supposé nicheur sur la zone projet
	Circaète Jean-le-blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> )	A080	Rapace forestier, non concerné par la zone d'étude <b>Périmètre projet au sein du territoire de prospection</b>
	Vautour moine ( <i>Aegypius monachus</i> )	A079	Rapace à nidification souvent arboricole. Revêt un enjeu de conservation important – <b>Périmètre projet au sein du territoire de prospection trophique.</b>
	Aigle royal ( <i>Aquila chrysaetos</i> )	A091	Rapace de paroi d'effectifs faibles mais en état de conservation favorable – <b>Périmètre projet au sein du territoire de prospection trophique.</b>
	Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> )	A103	Espèce de falaise, d'effectifs peu importants et d'état de conservation favorable – <b>Périmètre projet au sein du territoire de prospection trophique.</b>
	Crave à bec rouge ( <i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i> )	A346	Espèce de paroi, état de conservation favorable – <b>Périmètre projet au sein du territoire de prospection trophique.</b>
Rapaces et oiseaux forestiers	Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> )	A072	<b>Rapace forestier d'enjeu de conservation modéré. Zone projet sans doute hors zone trophique</b>
	Aigle botté ( <i>Hieraaetus pennatus</i> )	A092	Petit aigle potentiellement observé en ripisylve, mais semblant plutôt nicher en forêt sèche (pinède) <b>Périmètre projet au sein du territoire de prospection trophique.</b>
	Chouette de Tengmalm ( <i>Aegolius funereus</i> )	A223	Oiseau nocturne essentiellement forestier (généralement pinèdes), dont la présence est souvent associée au pic noir. En état de conservation défavorable/inadéquat. Présence non avérée sur site. <b>Zone projet hors zone trophique</b>
	Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> )	A073	<b>Rapace arboricole, état de conservation favorable. Périmètre</b>

			projet au sein du territoire de prospection.
	Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> )	A074	Rapace arboricole, état de conservation favorable. Non observé sur site lors des relevés. Périmètre projet au sein du territoire de prospection.
	Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> )	A236	Oiseau forestier, non menacé sur la zone et état de conservation favorable. Non observé sur site lors des relevés mais présence potentielle.
Oiseaux de landes et milieux bocagers ou ouverts	Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> )	A224	Oiseau forestier, non menacé sur la zone et état de conservation favorable. Présence avérée dans le bois de pins et en lisières proches de la zone projet.
	Oedicnème criard ( <i>Burhinus oedicnemus</i> )	A133	Adepte des milieux ouverts et semi-ouverts avec une végétation basse dense et élevée, il pourrait fréquenter la zone d'étude bien que sa présence n'ait pas été détectée en regroupement pré-migratoire lors du passage de mi-septembre. Pourrait nicher sur site. Effectifs en régression en Aveyron (Source : LPO plaquette).
	Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> )	A082	Nicheur au sol dans des milieux ouverts de landes, prairies, cultures, d'état de conservation inconnu sur site et dont la présence n'est pas avérée en raison d'absence de l'habitat favorable. <b>Espèce non observée durant le suivi 2019 / 2020</b>
	Busard Cendré ( <i>Circus pygargus</i> )	A084	Nicheur au sol dans des milieux ouverts de landes, prairies, cultures, d'état de conservation inconnu sur site mais moins rare que son congénère le Busard Saint-Martin et dont la présence est avérée sur ce secteur du Causse du Massegros. <b>Périmètre projet au sein du territoire de prospection..</b>
	Bruant ortolan ( <i>Emberiza hortulana</i> )	A379	Nicheur au sol des milieux ouverts ou clairsemés, essentiellement sur les Causse(notamment au sein des landes à buis), il n'a pas été repéré lors des prospections et n'est pas connu de la zone mais reste potentiel. Son état de conservation est jugé défavorable inadéquat sur la ZPS.
	Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> )	A246	Alouette des boisements clairs, en état de conservation favorable, <b>Présence probable sur le périmètre projet.</b>
	Alouette calandre ( <i>Melanocorypha calandra</i> )	A242	Alouette des milieux ouverts, nicheur occasionnel de la ZPS et jugé dans un état de conservation mauvais. <b>Présence peu probable au sein du périmètre projet</b>
	Alouette calandrelle ( <i>Calandrella brachydactyla</i> )	A242	Alouette des milieux ouverts, nicheur occasionnel de la ZPS et jugé dans un état de conservation défavorable/inadéquat. <b>Présence peu probable au sein du périmètre projet.</b>
	Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> )	A338	Oiseau des milieux ouverts ou bosquets, lisières, parcs et jardins, ce petit insectivore ne semble pas adhérer à la zone objet de travaux qu'il ne fréquente guère. Etat de conservation plutôt favorable, <b>Présence avérée au sein du périmètre projet et ses marges.</b>
	Outarde canepetière ( <i>Tetrax tetrax</i> )	A128	Anciennement nicheur, de passage occasionnel, en état de conservation mauvais, l'outarde ne fréquente pas le site et ne sera pas concernée par les aménagements.
	Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> )	A302	Adepte des landes et broussailles sèches, cette petite fauvette n'est très probablement pas présente au sein du périmètre projet. Malgré un état de conservation défavorable/inadéquat à l'échelle de la ZPS, elle ne semble pas mis en danger par les aménagements.
	Pipit rousseline ( <i>Anthus campestris</i> )	A255	Etat de conservation plutôt bon, il niche à même le sol et fréquente les milieux buissonnants, pelouses sèches, mais aussi atterrissements des rivières. Non observé sur la zone d'étude, il pourrait potentiellement être présent au droit des zones aménagées.

### Lien fonctionnel avec ce périmètre

Le Périmètre projet est distant de 4 Km de ce périmètre Natura 2000 "Gorges du Tarn et de la Jonte" (ZPS). Sur les 26 espèces d'oiseaux inscrites en annexe 1 de la directive oiseaux, notées au droit de la ZPS, 11 ont effectivement été observées au droit de la zone d'étude et ses marges. Parmi les 11 concernées, toutes ont un enjeu de conservation favorable sur la ZPS. Parmi ces oiseaux, certains inféodés aux paysages agro-pastoraux des causses qui fréquentent ce vaste site Natura 2000 sont donc également présents au sein de la zone projet, et les populations respectives peuvent potentiellement interagir en mode « pas japonais » après franchissement de la largeur des gorges. Mais ces deux espaces sont surtout en lien fonctionnel pour les grands rapaces nicheurs dans les parois rocheuses ou la cime des arbres et qui viennent chasser sur le Causse de Sauveterre.

## ZSC FR7300854 - Buttes témoins des avant-causses

### Présentation du site Natura 2000

Distance du projet par rapport au site : 7,5 Km.

Butte-témoin calcaire avec parois et corniches, recouverte de pelouses-landes et de taillis de chênes pubescents. Quelques taillis de hêtres avec sous-bois à noisetiers. Grande variété de paysages : intrication de secteurs cultivés avec des zones naturelles.

D'un point de vue géologique, les buttes témoins des avant-causses comprennent des terrains de l'ère secondaire, calcaires à chailles et dolomies du Bajocien. Ce site comprend également des terrains marneux et des calcaires argileux. Ainsi, le site s'étend à l'ouest de la vallée du Tarn, où l'érosion a isolé une série de buttes témoins jurassiques ceinturées de talus marneux.

Le périmètre projet s'inscrit au sein de la même région naturelle des Grands Causses mais le sous-bassement géologique y est moins argileux que sur le secteur des Avant-Causses.

Vulnérabilité : Situé à proximité de l'agglomération de Millau et sur la route des gorges du Tarn et de la Jonte, le secteur est très apprécié par les populations locales et les touristes.

### Habitats et espèces de la directive habitats

Ce site se compose d'un chapelet de buttes calcaires avec parois et corniches, recouvertes de pelouses-landes et de taillis de chênes pubescents. Ce sont des habitats d'intérêt pour deux papillons rhopalocères inscrits au sein de la Directive Habitat, le **Damier de la Succise** (*Euphydryas aurinia*) **P.N.** et l'**Azuré du serpolet** (*Maculinea arion*) **P.N.** Cette espèce xérothermophile, bien que protégée, est relativement commune dans les zones d'ourlets et de pelouses sèches de la région.

CODE N 2000	Libellé Natura 2000	Présence sur le site projet	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat du site Natura 2000
5110	<i>Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>	Non présent sur la zone projet	Trop éloigné du projet - Hors zone d'influence
5130	<i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>	Non présent sur la zone projet	Trop éloigné du projet - Hors zone d'influence
6210-31*	<i>Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco Brometalia)</i>	Cet habitat de pelouse du mésobromion est présente sur la zone projet (bordure ouest) sur 1,04 ha	Les deux site restent très éloignés
8310	<i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>	Non présent sur la zone projet	Trop éloigné du projet - Hors zone d'influence
9340	<i>Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia</i>	Non présent sur la zone projet	Trop éloigné du projet - Hors zone d'influence

CODE N 2000	Nom d'espèce de l'Annexe II	Présence sur le site projet	Cochez si le projet a une incidence sur l'espèce
1065	Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	Non observé en 2019/2020	Trop éloigné du projet - Hors zone d'influence

### Lien fonctionnel avec ce périmètre

Le Périmètre projet est distant de 7,5 Km de ce périmètre Natura 2000 "Buttes et corniches des avants-causses " et s'inscrivent tous deux dans cette même région naturelle des Grands Causses. **De par les similitudes dans le sous-bassement géologique, les habitats de pelouses du festuco-brometalia et landes ouvertes mentionnées dans cette fiche s'observent également au sein de la zone projet et ses marges, mais les deux sites restent très éloignés l'un de l'autre. Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) comme l'azuré du serpolet n'ont pas été répertoriés lors des inventaires de 2019/2020.**

**On peut considérer qu'il n'y a pas d'incidences du projet sur les habitat et espèces d'intérêt communautaire mentionnés sur ce site Natura 2000.**

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez vous consulté ?	<a href="https://inpn.mnhn.fr/espece">https://inpn.mnhn.fr/espece</a> <a href="http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/">http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/</a> <a href="https://biodiv-occitanie.fr">https://biodiv-occitanie.fr</a> <a href="https://www.parc-grands-causses.fr/">https://www.parc-grands-causses.fr/</a>
Quels sont les contacts pris ?	<b>M. Renaud Nadal</b> - LPO Programmes Nationaux de Conservation / Grands-Causses M. <b>Gilles POTTIER</b> - Nature en Occitanie - Herpétologue Tel : 05 32 91 07 16 M. <b>Gislain RIOU</b> - Nature en Occitanie -Entomologiste Tel : 05 34 31 97 90
Quels documents avez vous consulté ?	NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES : <ul style="list-style-type: none"> <li>• FR FR9101378 - Gorges du Tarn (ZSC)</li> <li>• ZPS FR7312006 - Gorges du Tarn et de la Jonte</li> <li>• ZSC FR7300854 - Buttes témoins des avant-causses</li> </ul> - Parc naturel régional des Grands Causses : <b>DOCUMENT D'OBJECTIFS</b> - Zone de Protection Spéciale : FR7312006 « Gorges du Tarn et de la Jonte » Zones Spéciales de Conservation : FR7300848 « Gorges du Tarn » FR7300849 « Gorges de la Jonte » FR7300854 « Buttes-témoins des avant-causses » - 125p - 2012. Parc naturel régional des Grands Causses  Fiches ZNIEFF : ZNIEFF de type 1 : Agrosystème d'Huguiés <b>730030011</b> ZNIEFF de type 1 : Prairies et pelouses de Novis <b>730011218</b> ZNIEFF de type 2 : Vallée de l'Aveyron <b>730011383</b> ZNIEFF de type 1 : Rivière Aveyron

	<p><b>73003026</b> ZNIEFF de type 1 : Milieux agricoles au nord du Col d'Engayresque</p> <p><b>730030099</b> ZNIEFF de type 1 : Puech du Fau et de Montcayrou</p> <p><b>730030110</b> ZNIEFF 1 : Buttes et corniches des avants-causses</p> <p><b>730011179</b> ZNIEFF de type 2 : Gorges du Tarn</p> <p><b>910030644</b> ZNIEFF de type 1 : Versant sud du Causse de Sauveterre, de la Malène au cirque des Baumes</p> <p><b>910030185</b> ZNIEFF de type 1 : Gorges du Tarn au Roc Aiguille</p> <p><b>910030207</b> ZNIEFF de type 1 : Vallée du Tarn, du Château de la Caze aux Vignes</p> <p><b>910030208</b></p>
--	---

### Calendrier des sorties terrains

<b>Objet d'étude</b>	<b>Date de prospection</b>	<b>Horaires</b>	<b>Conditions météorologiques</b>	<b>Référent</b>	<b>Protocoles et matériels</b>
Flore et habitats naturels	11/09/2018	12h45 à 13h45			Plantes automnales
	<b>12/03/2019</b>	14h00 à 15h40		Gilles Teyssèdre	Observations fortuites flore pré-vernales le long des transects reptiles
	26/04/2019	7h00 à 10h00			Observations fortuites flore vernales entre les points IPA oiseaux nicheurs
	<b>29/04/2019</b>	17h30 à 18h30			Plantes vernales
	08/06/2019	9h20 à 10h30			Plantes vernales Inventaires phytosociologiques <b>Relevés N°1, 2</b>
	13/06/2019	16h à 18h			Plantes vernales Inventaires phytosociologiques <b>Relevés N° 5, 6, 7</b>
	17/06/2019	18h à 21h45			Plantes vernales Inventaires phytosociologiques <b>Relevés N° 3, 4</b>
	18/06/2019	16h00 à 18h45			Observations fortuites plantes estivales / orchidées sur transects lépidoptères
	01/08/2019	9h30 à 10h43			Observations fortuites plantes estivales sur transects lépidoptères / orthoptères
	10/06/2020	15h30 à 16h30			Observations fortuites plantes vernales des friches et commensales
<b>Objet d'étude</b>	<b>Date de prospection</b>	<b>Horaires</b>	<b>Conditions météorologiques</b>	<b>Référent</b>	<b>Protocoles et matériels</b>
Mammifères terrestres	30/11/2018	16h00 à 17h30	Ciel couvert à 60%, T°c : 6°c, vent modéré secteur sud-est		Temps d'observation sur poste fixe et observations fortuites lors de la réalisation d'autres inventaires biologiques Ecoutes nocturnes Matériel : Jumelle Kite « Boneli »10x42, Longue-vue Kite « SP-ED 80 »
	15/02/2019	18h30 à 19h30	Ciel dégagé, T°c : 2°c, Vent nul		
	Nuit du 12/03/19	21h30 à 22h20	Ciel couvert, T°c : 8°c, vent modéré secteur sud-est	Gilles Teyssèdre	

	Nuit du 25/04/19	22h30 à 23h45	Ciel dégagé , T°c : 4°c, vent nul		
	Nuit du 29/04/19	20h30 à 22h30	Ciel dégagé , T°c : 6°c, vent nul		
	Nuit du 13-06-19	20h20 à 22h	Ciel couvert 20%, , T°c : 15°c, vent faible		
	28-01-2020	17h00 - 19h00	Pluie - T°c : 3°c, Vent modéré à fort		
	20-02-2020	17h00 - 19h00			
<b>Objet d'étude</b>	<b>Date de prospection</b>	<b>Horaires</b>	<b>Conditions météorologiques</b>	<b>Référent</b>	<b>Protocoles et matériels</b>
<b>Mammifères chiroptères</b>	<b>07/08/19</b>	20h30 – 7h10 20h30 – 22h	Température : 15 °C Nébulosité : très faible Vent : très faible		Prospection diurne Inventaire nocturne (D240x – sortie de gîte SM2BAT+ - nuit complète sur 4 points)
	<b>08/08/19</b>	20h30 – 7h10	Température : 15-20 °C Nébulosité : nulle Vent : très faible		Inventaire nocturne (SM2BAT+ - nuit complète sur 4 points)
<b>Objet d'étude</b>	<b>Date de prospection</b>	<b>Horaires</b>	<b>Conditions météorologiques</b>	<b>Référent</b>	<b>Protocoles et matériels</b>
<b>Avifaune nicheuse nocturne</b>	Nuit du 12/03/19	21h30 à 22h20	Ciel couvert, T°c : 8°c, vent modéré secteur sud-est	Gilles Teyssèdre	Ecoutes sur 4 points d'inventaires nocturnes
	Nuit du 25/04/19	22h30 à 23h45	Ciel dégagé , T°c : 4°c, vent nul		Affut Grand-duc d'Europe
	Nuit du 29/04/19	20h30 à 22h30	Ciel dégagé , T°c : 6°c, vent nul		
	Nuit 12-06-19	20h20 à 22h	Ciel couvert 20%, , T°c : 15°c, vent faible		
	Nuit 28-01-2020	17h00 - 19h00	Pluie - T°c : 3°c, Vent modéré à fort		Affut Grand-duc d'Europe
	20-fev-2020	17h00 - 19h00	Ciel dégagé , T°c : 10°c, vent faible secteur ouest		Affut Grand-duc d'Europe
<b>Avifaune nicheuse diurne</b>	<b>12/03/2019</b>	14h00 à 15h40	Ciel dégagé - T°c=19°c - vent faible secteur Sud-est.		Observations fortuites Appareil photo numérique Lumix 20x Full HD, Matériel : Jumelle Kite « <i>Boneli</i> »10x42, Longue-vue Kite « <i>SP-ED 80</i> »
	26/04/2019	7h00 à 10h00	Ciel couvert 70%, , T°c : 2°c, vent nul		Relevés IPA sur 4 points
	<b>29/04/2019</b>	16h30 à 17h30	Ciel dégagé T°c=15°c - vent faible nord	Gilles Teyssèdre	Observations fortuites
	30/04/2019	6h30 à 7h30	Ciel dégagé , T°c : 4°c, vent nul		Relevés IPA sur 1 point
	08/06/2019	7h40 à 9h20	Ciel dégagé, T°c : 19°c, vent nul		Relevés IPA sur 4 points
	18-juin-19	5h30 à 6h00	Ciel dégagé, T°c : 29°c, Vent modéré à fort secteur sud		Relevés IPA sur 1 point - N°5
	<b>21 /03 / 20</b>	11h30 – 13h15	Ciel dégagé, T°c:17°c, Vent nul		Grands rapaces nicheurs Pie-grièche méridionale
	10 / 06 / 20	15h00 à 17h00	Ciel couvert à 70 % vent modéré T°c : 22°c		Grands rapaces nicheurs Pie-grièche méridionale
<b>Avifaune migratrice</b>	11-09-18	10h45 à 12h45	Ciel dégagé, T°c : 26°c, Vent faible		Temps d'observation sur poste fixe et observations fortuites lors de la réalisation d'autres inventaires biologiques
	<b>12/03/2019</b>	14h00 à 15h40	Ciel dégagé - T°c=19°c - vent faible secteur Sud-est.		Matériel : Jumelle Kite « <i>Boneli</i> »10x42,
	26/04/2019	7h à 10h	Ciel couvert 70%, , T°c : 2°c, vent nul		

	29/04/2019	18h30 à 19h30 20h30 à 22h30	Ciel dégagé T°c=15°c - vent faible nord	Gilles Teyssèdre	Longue-vue Kite « SP-ED 80 »
	30/04/2019	6h30 à 7h30	Ciel dégagé , T°c : 4°c, vent nul		
	20/02/2020	17h00 - 19h00			Recherche rassemblement hivernant / migration Affut Grand-duc d'Europe
	21 /03 / 20	11h30 – 13h15	Ciel dégagé, T°c:17°c, Vent nul		Grands rapaces nicheurs Pie-grièche méridionale Migration
Avifaune hivernante	30/11/2018	16h00 à 17h30	Ciel couvert à 60%, T°c : 6°c, vent modéré secteur sud-est	Gilles Teyssèdre	Temps d'observation sur poste fixe et observations fortuites lors de la réalisation d'autres inventaires biologiques Matériel : Jumelle Kite « Boneli »10x42, Longue-vue Kite « SP-ED 80 »
	15/02/2019	18h30 à 19h30	Ciel dégagé, T°c : 2°c, Vent nul		
	28-01-2020	17h00 - 19h00	Pluie - T°c : 3°c, Vent modéré à fort		
	20-02-2020	17h00 - 19h00			Recherche rassemblement hivernant / migration Affut Grand-duc d'Europe
<b>Objet d'étude</b>	<b>Date de prospection</b>	<b>Horaires</b>	<b>Conditions météorologiques</b>	<b>Référent</b>	<b>Protocoles et matériels</b>
Reptiles	15/02/2019		Ciel dégagé, T°c : 2°c, Vent nul		Installation des transects et poses des 8 plaques abris Inventaire normalisé transect A, B, C Matériel : Morceau de tapis de carrière 80x60 cm, Crochet à serpent, Gant de soudeur en cuir épais, Appareil photo numérique Lumix 20x Full HD, Jumelle Kite « Boneli »10x42, Inventaire normalisé transect A, B, C Jumelle Kite « Bonelli »10x42 Appareil photo numérique Lumix 20x Full HD Observations fortuites Observations fortuites
	12/03/2019	14h00 à 15h40	Ciel dégagé - T°c=19°c - vent faible secteur Sud-est.		
	29/04/2019	16h30 à 17h30	Ciel dégagé T°c=15°c - vent faible nord	Gilles Teyssèdre	
	08/06/2019	10h15 à 11 h30	Ciel dégagé, T°c : 19°c, vent nul		
	18/06/2019	16h à 18h45	Ciel dégagé, T°c : 29°c, Vent modéré à fort secteur sud		
	01/08/2019	10h15 à 12h00	Ciel nuageux à 70 %, T°c : 20°c, Vent : faible secteur Nd-ouest		
	11/10/2019	16h15 - 18h	Ciel dégagé, T°c : 20°c, Vent : modéré secteur sud		
<b>Objet d'étude</b>	<b>Date de prospection</b>		<b>Conditions météorologiques</b>	<b>Référent</b>	<b>Protocoles et matériels</b>
Amphibiens	Nuit du 12/03/19	21h30 à 22h20	Ciel couvert, T°c : 8°c, vent modéré secteur sud-est	Gilles Teyssèdre	Temps d'écoute et de recherche à la lampe torche sur 5 points de reproduction potentielle (présence d'eau temporaire ou pérenne) Matériels : Lampe torche "Led LenserP7 QC " 4 couleurs disponibles, Lampe frontale Pedzel "NAO 757" dictaphone numérique Panasonic
	Nuit du 25/04/19	22h30 à 23h45	Ciel dégagé , T°c : 4°c, vent nul		
	Nuit du 29/04/19	20h30 à 22h30	Ciel dégagé , T°c : 6°c, vent nul		
	13-juin-19	20h20 à 22h	Ciel couvert 20%, , T°c : 15°c, vent faible		

Objet d'étude	Date de prospection		Conditions météorologiques	Référent	Protocoles et matériels
Insectes / lépidoptères	26/04/2019	7h à 10h	Ciel couvert 70%, , T°c : 2°c, vent nul	Gilles Teyssède	Observations fortuites
	08-06-19	10h30h à 11h30	Ciel dégagé, T°c : 19°c, vent nul		Observations fortuites
	13-06-19	16h à 18h	Ciel dégagé, T°c : 25°c, vent modéré secteur sud		Observations fortuites
	17-06-19	16h à 18h	Ciel dégagé, T°c : 29°c, Vent faible		Observations fortuites
	18-06-19	16h à 18h45	Ciel dégagé, T°c : 29°c, Vent modéré à fort secteur sud		Inventaire 3 transects Matériel : Loupe micrométrique, loupe binoculaire, filet à papillons, boites de capture, appareil photo numérique Lumix 20x Full HD, Jumelle Kite « Bonelli »10x42,
	1-08-19	9h15 - 10h15	Ciel nuageux à 70 %, T°c : 20°c, Vent : faible secteur Nd-ouest		
Insectes / odonates	10 / 06 / 20	15h00 à 15h15	Ciel couvert à 70 % vent modéré T°c : 22°c		Observation imagos sur la mare Recherche d'exuvie dans la végétation
Insectes / orthoptères	1-08-19	10h15 - 11h	Ciel nuageux à 70 %, T°c : 20°c, Vent : faible secteur Nd-ouest		Aire 1, 2, 3, Matériel : Loupe micrométrique, loupe binoculaire, filet à papillons, filet de fauchage, boites de capture, appareil photo numérique Lumix 20x Full HD, Jumelle Kite « Bonelli »10x42,
	2-08-19	10h00 à 13h00			<b>Complément détermination orthoptères</b> au laboratoire Matériel : Loupe micrométrique, loupe binoculaire, Cahier détermination orthoptères – Biotope édition
	11-10-19	16h15 - 18h	Ciel dégagé, T°c : 20°c, Vent : modéré secteur sud		Aire 1, 2, 3, Matériel : Loupe micrométrique, loupe binoculaire, filet à papillons, filet de fauchage, boites de capture, appareil photo numérique Lumix 20x Full HD, Jumelle Kite « Bonelli »10x42,
	12-10-19				<b>Complément détermination orthoptères</b> au laboratoire Matériel : Loupe micrométrique, loupe binoculaire, Cahier détermination orthoptères – Biotope édition

### 3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) :

#### **MR-Ex.1 : Mesures réductrices en faveur des pelouses calcicoles xériques en phase exploitation**

Dans ce secteur **du Causse de Sauveterre**, les habitats les plus étendus et les plus emblématiques sont la lande à buis et les pelouses sèches calcaires. Cet habitat « *Pelouses du Mesobromion des causses* » est présent en bordure de la zone projet. Cet habitat est d'intérêt communautaire et prioritaire. Sa valeur réside dans son ancienneté, sa grande stabilité écologique et la richesse biologique qu'il recèle (flore et faune).

**Le scénario initial** présenté par le porteur du projet, prévoyait l'exploitation intégrale des surfaces d'habitats naturels comprises dans le périmètre de renouvellement d'autorisation. **Dans le cadre de ce scénario initial, le projet s'étendait sur 13,25 ha et impactait potentiellement 1,04 ha de pelouse calcaire sub-atlantique semi-aride (en partie rudéralisée ici).**

Suite aux recommandations formulées par l'écologue, à l'application des retraits réglementaires et à une réflexion sur l'optimisation de l'exploitation du gisement, un **scénario alternatif a été acté par l'entreprise Sévigné Industries.**

**Ce scénario final intègre des mesures réductrices surfaciques visant à réduire l'impact sur les surfaces de pelouse calcaire sub-atlantique semi-aride** situées au niveau d'une parcelle au nord-ouest puis, le long d'une bande de terre comprise entre les merlons de bordure et les andains de bois morts au nord et au nord-est de la zone projet.

Ce nouveau périmètre n'entraînera pas la destruction de ces surfaces de pelouses. Seule y sera tolérée, la circulation occasionnelle de véhicules légers dans le cadre de l'entretien des clôtures.

Ce scénario final permet également de préserver 0,09 ha de fruticées à prunelier localisées à l'angle nord du périmètre.

**Impact résiduel direct durable par destruction d'habitat des pelouses et landes calcicoles xériques jugé nul**

**Impact résiduel direct durable par circulation occasionnelle de véhicule léger sur les pelouses calcicoles xériques jugé faible**

Cette mesure est favorable à la **flore patrimoniale**, aux **oiseaux des milieux ouverts nicheurs au sol**, aux **reptiles**, aux **insectes des pelouses xériques** notamment les **papillons** et **orthoptères**.

- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) :

### ME-Ex.1 : Mesures d'évitement surfacique du front de taille ancien favorable au Grand-duc d'Europe et Chiroptères en phase d'exploitation

Du fait de la **présence avérée** du **Grand-duc d'Europe** (*Bubo bubo*) de manière régulière à **l'extrémité est de l'ancien front de taille côté nord de la fosse** (exposé au sud), et du **soupçon de présence de gîtes de chiroptères isolés**, le porteur de projet a décidé d'éviter ce secteur et de tenir à l'écart de toute reprise d'extraction de roche, les portions des fronts de taille situées de part et d'autre sur une distance de **90 m**.

La zone prévue à l'exploitation a donc été réduite afin d'éviter les secteurs de fronts de taille anciens nord et est où se trouvent l'aire du Grand-duc et les gîtes potentiels de chiroptères.

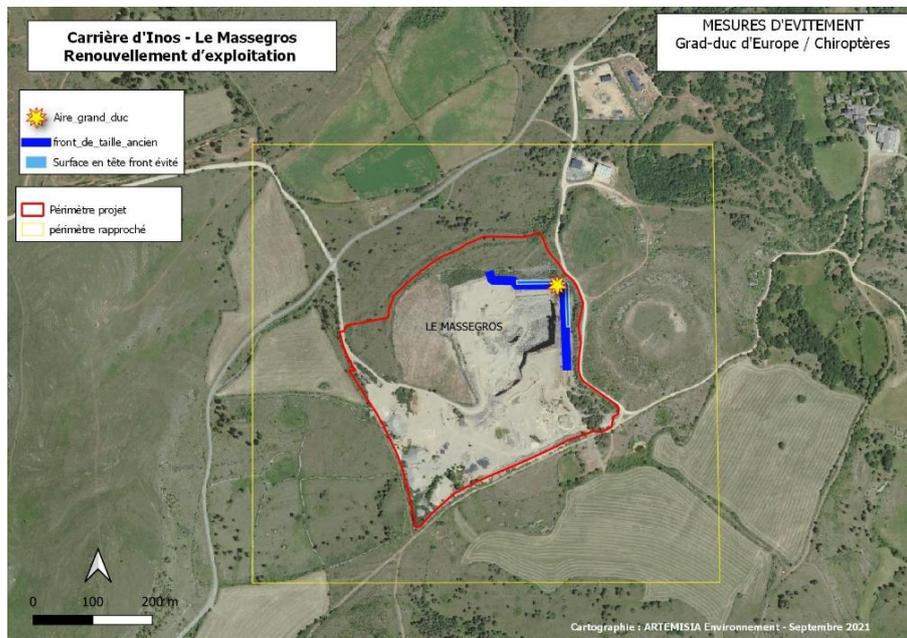
Ainsi la destruction de la zone de gîte sera évitée et le risque de destruction d'individus isolés également. Il n'est cependant pas exclu que des individus isolés occupent occasionnellement les fronts de taille moins favorables.

Ce périmètre d'évitement englobe le front de taille bien-sûr, mais aussi le dessus où une bande de terre de quelques mètres de large où il sera demandé de limiter les passages de personne à pied.

**Impact résiduel direct sur l'aire du Grand-duc d'Europe jugé nul**

**Destruction ou altération de gîte à chiroptères : impact résiduel direct jugé nul à faible**

### Cartographie des mesures d'évitement en phase d'exploitation



- Déplacement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus :

### MR-T.3 : Adaptation du calendrier des travaux en fonction des périodes de moindre vulnérabilité pour la faune

Légende :

Synthèse de l'activité annuelle	
Période d'activité de l'espèce	Individus actifs
Période d'hibernation	Individus en sommeil d'hibernation
Période de non présence	Espèce absente de la zone d'étude
Degré de sensibilité suivant les grandes étapes du rythme biologique	
Périodes de sensibilité maximale. Risque d'impact fort à très fort	Programmation des travaux en dehors de cette période – si non, prévoir mesures réductrices supplémentaires
Périodes de sensibilité modérée. Risque d'impact modéré à fort	Programmation des travaux en dehors de cette période – si non, prévoir mesures réductrices supplémentaires
Absence de sensibilité par rapport à l'activité biologique considérée	Programmation des travaux possible
Synthèse sur les périodes favorables à la réalisation des travaux	
Impact travaux modéré à fort	Période à éviter pour les travaux
Impact travaux faible à modéré	Période favorable pour les travaux
Impact travaux faible à nul	Période très favorable pour les travaux

- Période d'intervention pour les travaux préparatoires avant exploitation, de moindre impact sur les oiseaux

Oiseaux : passereaux des paysages ouverts et semi-ouverts												
Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Rythme biologique ou type d'activité												
Synthèse activité annuelle												
Degré de sensibilité suivant les grandes étapes du rythme biologique												
Reproduction et élevage des jeunes												
Synthèse sur les périodes favorables à la réalisation des travaux												
Programmation travaux sur la végétation												

Nous préconisons que les **travaux préparatoires** projetés de défrichage de buissons et de bosquets, effacement de merlons, puissent être réalisées en dehors de la période de nidification des passereaux des paysages ouverts et semi-ouverts.

Ainsi la période la plus favorable pour **réduire l'impact des travaux** de dégagement d'emprise sur les **oiseaux**, se situe entre **août et la mi-mars**.

**Impact résiduel des travaux sur les oiseaux jugé faible**

- Période d'intervention de moindre dérangement pour le Grand-duc d'Europe  
Concernant Le **Grand-duc d'Europe** présent sur le front de taille ancien, la ponte n'est pas avérée en 2020. Toutefois, elle reste possible dans les années à venir. La ponte peut s'étaler de mi-

décembre à fin mai, avec un pic en mars. La période relative aux soins des jeunes peut durer jusqu'à 70 jours.

Grand-duc d'Europe													
Périodes / Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Reproduction	■	■	■	■	■	■	■					■	
Aire de repos diurne	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Période préconisée pour les travaux proches du front de taille							■	■	■	■	■	■	

La période de **moindre impact des travaux** sur les jeunes oiseaux au nid serait alors située entre **mi-juillet et mi-décembre**.

Rappelons toutefois que le grand-duc fait preuve d'une grande tolérance par rapport à la présence humaine et au travail des engins. Cependant, concernant la reprise des travaux dans ce secteur, il conviendra de privilégier cette période de moindre impact :

- Lors des travaux de remise en état en tête des anciens gradins sur un rayon de 30 m. Cette mesure vaut pour le personnel à pied et non pour les véhicules légers.

**Impact résiduel des travaux sur le Grand-duc d'Europe jugé faible**

- Période de moindre impact sur les reptiles pour les travaux préparatoires avant exploitation

Reptiles													
Périodes	Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Synthèse activité annuelle		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Degré de sensibilité suivant les grandes étapes du rythme biologique													
Incubation							■	■	■				
Hibernation		■	■	■								■	■
Synthèse sur les périodes favorables à la réalisation des travaux													
Période préconisée pour les travaux		■	■	■			■	■	■			■	■

Les **travaux préparatoires** projetés consisteront principalement à des travaux de défrichage de buissons et de bosquets de pins, de décapage de la terre végétale avant exploitation, effacement de merlons, enlèvement de pierriers.

Ainsi, des habitats refuges potentiels pour reptiles seront détruits. Face à de tels travaux, il est nécessaire que les reptiles puissent être en capacité de quitter leur refuge à l'approche des engins (vibrations) et fuir.

En période d'hibernation, les reptiles seront incapables de fuir. De même durant la période d'incubation, les œufs non éclos sont très vulnérables. Ils sont pondus après l'accouplement courant avril début mai. La période d'incubation peut durer de 60 à 100 jours. Les éclosions ont lieu de la mi-août à début septembre.

Ainsi, afin d'éviter les périodes les plus sensibles pour les **reptiles**, à savoir, la période d'hibernation et celle d'incubation des œufs, il conviendra d'effectuer **les travaux** préparatoires entraînant la destruction de refuges et lieux de ponte, **entre la fin mars et la mi-mai**, et/ou entre la **mi-août et la fin octobre**.

- Période d'intervention pour les travaux préparatoires avant exploitation, de moindre impact sur les amphibiens

Amphibiens													
Périodes	Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Synthèse activité annuelle													
Degré de sensibilité suivant les grandes étapes du rythme biologique													
Activité de reproduction sur lieux de pontes													
Repos diurne phase terrestres													
Hibernation													
Synthèse sur les périodes favorables à la réalisation des travaux													
Période préconisée pour les travaux sur sites de pontes													
Période préconisée pour les travaux sur talus, murets, haies, boisements													

Nous préconisons que les **travaux préparatoires** projetés de défrichements de buissons et de bosquets de pins, d'effacement de merlons, d'enlèvement de pierriers, puissent être réalisés en dehors de la période d'hibernation.

Ainsi la période la plus favorable pour **réduire l'impact des travaux** sur les **amphibiens** aux abords des grandes flaques de la partie haute de la carrière actuelle se situe entre **début août et fin octobre**. **A distance des lieux de pontes**, ces travaux peuvent être réalisés **entre la mi-mars et mi-mai puis entre début août et fin octobre** (intègre la présence potentielle sous les blocs de pontes de reptiles)

Des mesures complémentaires devront être prises durant cette période de reproduction des amphibiens.

- Tableau de synthèse des périodes de travaux de moindre impact

Synthèse sur les périodes de moindre sensibilité													
Périodes	Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Période de moindre impact													
Oiseaux													
Reptiles													
Amphibiens phase terrestre													
Amphibiens phase aquatique													
Insectes													
Synthèse des périodes favorables suivant la nature des travaux													
Périodes	Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Période préconisée pour réaliser les travaux de défrichement													
Période préconisée pour réaliser les travaux d'enlèvement d'amas de pierres, d'effacement des talus, <u>si éloignés des sites de pontes amphibiens</u>													
Période préconisée pour réaliser les travaux d'enlèvement d'amas de pierres, <u>à proximité des sites de pontes amphibiens</u>													
Période préconisée pour réaliser les travaux préparatoires de fauche, débroussaillage arbustif													
Période préconisée pour réaliser les travaux de curage des dépressions (site pontes des amphibiens)													

Au regard de l'ensemble des périodes de vulnérabilité pour les différents groupes biologiques, il apparait que la période la plus favorable pour réaliser les **travaux préparatoires sur la végétation** des

friches, des fourrés, des buissons et arbres... se situerait entre **mi-août et fin février**. Cette période restreinte recoupe les périodes de moindre vulnérabilité des groupes taxonomiques en présence.

Concernant les travaux préparatoires d'effacement des merlons, d'enlèvement de matériaux tels que blocs de rochers, pierriers, la période la plus favorable se situerait entre **mi-mars et mi-mai** d'une part, et **mi-août et fin octobre** d'autre part.

Dans un rayon de 90 mètres en crête et 30 m en pied autour de l'aire du Grand-duc, on privilégiera des périodes de travaux de remise en état entre fin juillet et début décembre.

Pour réduire l'impact sur la flore des pelouses et les insectes qu'elles accueillent, les travaux de pose de clôture, de plantations de haies paysagères, puis d'entretiens courants des clôtures et de ces plantations, on privilégiera la période automnale et hivernale.

**Impact résiduel par dérangement, blessure ou mortalité de spécimens d'espèces protégées en phase travaux préparatoires avant phase d'exploitation : Jugé très Faible**

NOM DE L'ESPECE (FAUNE OU FLORE) préservé au titre de Natura 2000 (citée dans le FSD ou le DOCOB)	Présent sur la zone de projet (O/N)	Présent sur la zone d'influence du projet (O/N) distance ?	Risque de détérioration/destruction de l'habitat d'espèce (O/N) totale ou partielle ?	Risque de dérangement de l'espèce (O/N)
<b>Espèces présente sur la ZPS - FR7312006 Gorges du Tarn et de la Jonte et sur la zone projet</b>				
Rapaces et oiseaux de parois	Vautour fauve (Gyps fulvus)	Présence Observée durant le suivi 2019/2020	Rapace de paroi, non concerné par la zone projet (pas d'aire de nourrissage pas de colonie). Effectif important, état de conservation favorable au sein de la ZPS – Concernée par le projet (zone de nourrissage), des individus sont observés régulièrement dans le ciel au-dessus de la zone projet.	N Site déjà en activité et espèce observée aux abords immédiats de la carrière
	Grand-duc d'Europe (Bubo bubo)	Présence Observée durant le suivi 2019/2020	Un couple de hibou grand-duc d'Europe est présent sur les parois du ravin du Rascalat, rive gauche, de l'autre côté par rapport à la carrière. Concerné par la zone projet (zone de nourrissage)	N Site déjà en activité et espèce observée aux abords immédiats de la carrière
	Circaète Jean-le-Blanc (Circaetus gallicus)	Présence Observée durant le suivi 2019/2020	Rapace nicheur arboricole de paroi, concerné par la zone projet (zone de nourrissage)	N Site déjà en activité et espèce observée aux abords immédiats de la carrière
	Crave à bec rouge (Pyrrhocorax pyrrhocorax)	Présence Observée durant le suivi 2019/2020	Espèce de paroi, état de conservation favorable au niveau de la ZPS voisine – Fréquente régulièrement la zone projet et les champs alentours. Il doit nicher dans les parois de ravin de la Barbade et celui du Rascalat.	N Site déjà en activité et espèce observée aux abords immédiats de la carrière
	Milan noir (Milvus migrans)	Présence Observée durant le suivi 2019/2020	Rapace arboricole, état de conservation favorable. Passage sur la zone.	N Site déjà en activité et espèce observée

				aux abords immédiats de la carrière
	<b>Milan royal (Milvus milvus)</b>	Présence Observée durant le suivi 2019/2020	Rapace arboricole, état de conservation favorable. Observé sur site lors des relevés. Période de nidification et hivernage.	N Site déjà en activité et espèce observée aux abords immédiats de la carrière
<b>Oiseaux de landes et milieux bocagers ou ouverts</b>	<b>Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus)</b>	Présence Observée durant le suivi 2019/2020	Plusieurs couples sont présents en bordures internes et externes de la zone d'extension. Etat de conservation favorable à l'échelle de la ZPS voisine.	N Site déjà en activité et espèce observée aux abords immédiats de la carrière
	Pipit rousseline (Anthus campestris)	Non observé en 2019/2020 - Potentiel		N Site déjà en activité et espèce observée sur d'autres carrières des grands causses aux abords immédiats de la carrière
	Busard Cendré ( <i>Circus pygargus</i> )	Présence Observée durant le suivi 2019/2020	Plusieurs couples sont présents en bordures internes et externes de la zone d'extension. Etat de conservation favorable à l'échelle de la ZPS voisine	N Site déjà en activité et espèce observée aux abords immédiats de la carrière
	Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio)	Présence Observée durant le suivi 2019/2020	Plusieurs couples sont présents en bordures internes et externes de la zone d'extension. Etat de conservation favorable à l'échelle de la ZPS voisine	N Site déjà en activité et espèce observée aux abords immédiats de la carrière
	<b>Alouette lulu (Lullula arborea)</b>	Présence Observée durant le suivi 2019/2020	Alouette des boisements clairs, en état de conservation favorable, Présence avérée sur la zone projet. Concernée par les aménagements.	N Site déjà en activité et espèce observée aux abords immédiats de la carrière

- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés :

Non concerné.

Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :

La zone projet est située en dehors de tout site Natura 2000. Le plus proche est celui "Gorges du Tarn et de la Jonte" (ZPS). Il ne peut y avoir d'impact direct sur les habitats d'intérêt communautaire de ce site ni d'impact significatif sur les habitats d'espèces. Plusieurs oiseaux d'intérêt communautaire nicheurs sur ce site Natura 2000, sont susceptibles de fréquenter la zone projet pour la recherche de nourriture (les grands rapaces). Quelques oiseaux d'intérêt communautaire sont nicheurs sur la zone ou en bordure immédiate. Les impacts du projet par dérangement restent faibles compte tenu que le site est déjà en activité et que les oiseaux fréquentent déjà le secteur.

## 4 Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- *une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,*
- *une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital.*

### **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?**

**NON**

L'entreprise "SEVIGNE Industries", exploite une carrière de calcaire sur la commune du **Massegros-Causses-Gorges**. Afin d'assurer l'approvisionnement en matériaux pour les années à venir, la société prévoit un renouvellement d'exploitation du site actuellement en cours d'exploitation. Ce projet de 13,25 ha n'est pas situé sur un site Natura 2000, mais il est situé à proximité (4km) du site Natura 2000 FR7312006 - Gorges du Tarn et de la Jonte (ZPS).

Les impacts occasionnés par circulation occasionnelle de véhicule léger en période hivernale pour l'entretien des clôtures sur des zones de pelouses du Mésobromion, n'aura pas d'incidences sur les habitats de pelouses du site Natura 2000.

Concernant le Grand-duc d'Europe et les chiroptères, les mesures d'évitement du front de taille ancien visant préserver les sites de gîte et aire, à choisir une période d'intervention de moindre impact (automne/hiver), permettent une réduction significative de l'impact au sein de la zone projet, impact jugé faible. Aussi, on peut considérer que l'impact sera également faible, voire nul sur la population de Damier de la Succise du site Natura 2000 FR7300854 - *Buttes témoins des avant-causses*.

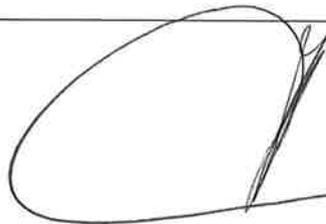
Les deux autres sites Natura 2000 situés à plus grande distance, ne sont pour ainsi dire pas en lien fonctionnel étroit avec le périmètre projet, ou de manière très occasionnelle s'agissant des grands rapaces et chiroptères qui peuvent venir chasser dans les environs. **Dans ces conditions, l'impact du projet sur les populations de grands rapaces des sites Natura 2000 FR7312006 - Gorges du Tarn et de la Jonte, peut être considéré comme faible à très faible.**

**OUI** dans ce cas, une évaluation d'incidences complète doit être fournie

Le : 23/03/22

A : Aguessac

Nom et signature :



SAS au capital de 900 000 €  
RCS MILLAU B 421 148 958

**SÉVIGNÉ**  
INDUSTRIES

12520 AGUESSAC  
CEDEX

B.P. 6  
AGUESSAC  
CEDEX

### Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/documents-de-communication-r900.html>

- **Information cartographique CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :

[http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML\\_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service\\_idx=25W&map=environnement.map](http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map)

- Dans les **fiches de sites région Languedoc-Roussillon** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/documents-d-objectifs-docob-r877.html>

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- **Après de l'animateur du site** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r570.html>

- **Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné** :